



CONTRAT DE PERFORMANCE ENTRE L'ÉTAT ET RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

Communiqué de presse

3 novembre 2008



Jean-Louis Borloo
Ministre d'État,
Ministre de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et
de l'aménagement du territoire

“ Ce contrat de performance, issu du Grenelle Environnement, est un véritable pacte de confiance entre l'État et le principal opérateur ferroviaire français. Avec ce contrat, l'État va plus que doubler le rythme de régénération de son réseau, passant ainsi de 400 km par an à près de 900 km, pour un investissement total de 13 milliards d'euros. Nous revenons ainsi à notre plus haut niveau historique avec comme objectifs, plus de sécurité, plus de fiabilité et plus de compétitivité. ”

Christine Lagarde
Ministre de l'économie,
de l'industrie, et de l'emploi

“ Ce contrat ouvre une nouvelle étape pour Réseau Ferré de France; il lui donne de la visibilité, il lui fixe des objectifs ambitieux, à la mesure des attentes du pays pour le mode ferroviaire, il fonde un nouveau modèle économique pour l'entreprise. ”

Eric Woerth
Ministre du budget,
des comptes publics
et de la fonction publique

“ Ce contrat de performance prévoit un investissement massif au profit du réseau ferroviaire français. En retour, l'entreprise prend 33 engagements précis, dont les progrès seront suivis régulièrement à travers les indicateurs du contrat. ”

Dominique Bussereau
Secrétaire d'État chargé des transports

“ Avec ses 30 000 km de voies, le réseau ferroviaire national doit s'adapter aux prochaines échéances et notamment l'ouverture à la concurrence. L'excellence du réseau doit être à l'image de celle du système ferroviaire européen tout entier. ”

Hubert du Mesnil
Président de Réseau Ferré de France

“ Avec ce contrat de performance, l'État confie à Réseau Ferré de France une feuille de route pour une entreprise qui avait besoin de ce feu vert pour réussir son développement au profit de tous les Français. Nos équipes, partout en France, s'engagent à mes côtés pour construire aujourd'hui avec tous nos partenaires le réseau d'excellence de demain. ”

SIGNATURE ENTRE L'ÉTAT ET RFF DU CONTRAT DE PERFORMANCE 2008-2012

Jean-Louis Borloo, Ministre d'État, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de l'Aménagement du Territoire, Eric Woerth, Ministre du Budget, des comptes publics et de la fonction publique, Dominique Bussereau, Secrétaire d'État chargé des transports et Hubert du Mesnil, Président de Réseau Ferré de France, ont signé le 3 novembre 2008 pour la première fois dans l'histoire du système ferroviaire français, **un contrat de performance qui reprend les engagements forts issus du Grenelle Environnement**. Ce contrat définit les objectifs de modernisation de l'infrastructure et les modalités de développement d'une nouvelle offre commerciale du réseau, afin d'en améliorer la qualité, les services et la sécurité.

Avec ce contrat l'État donne sa vision pour moderniser l'infrastructure ferroviaire et faire entrer le réseau national dans l'Europe des transports du 21^{ème} siècle. Dans cette même optique, Réseau Ferré de France prend avec l'État **33 engagements**, dont les progrès seront suivis à travers une série d'indicateurs.

S'engager aujourd'hui pour...le réseau de demain

Après l'ouverture du marché du fret en 2006, l'entreprise RFF prend des engagements pour l'ouverture du marché voyageurs de 2010. **Placer le client au centre de ses préoccupations** : assurer l'accès équitable au réseau ; améliorer la qualité, la souplesse et la pertinence de son offre "sillons" (créneaux horaires des trains circulant sur le réseau à un moment précis et pour un parcours précis) ; augmenter la performance de ses services ; innover pour susciter de nouvelles activités utilisant le transport ferroviaire ; développer les recettes commerciales pour "un juste prix" ; moderniser l'infrastructure.

RFF a posé les bases de cette approche de services réseau, avec la mise au point d'un "guichet unique" qui reçoit, conseille et informe tous les clients du réseau.

S'engager pour...un réseau plus performant

La rénovation et le développement de l'infrastructure sont indissociables pour réussir à intégrer le réseau français dans une Europe ferroviaire de plus en plus mobile et pour améliorer la qualité du service rendu aux entreprises clientes du fret et aux voyageurs.

Par ce contrat de performance, l'État donne à RFF les moyens d'investir **13 Mds € entre 2008 et 2015 pour rénover 7 400 km de voies et près de 2 500 appareils de voies**. RFF s'engage en matière de maîtrise du respect des coûts et des délais mais aussi sur la visibilité des projets (avec une carte annuelle des investissements de rénovation publiée à partir de 2009) pour permettre aux entreprises d'anticiper les besoins et de mieux répondre aux défis du développement de l'infrastructure.

Le réseau français sera doté des meilleures avancées technologiques, notamment en matière de télécommunications ou de commande centralisée, en partenariat avec les gestionnaires d'infrastructure européens.

S'engager pour... un modèle économique équilibré, partagé, durable **L'État et Réseau Ferré de France définissent un nouveau modèle économique durable.**

Les utilisateurs du réseau paieront le "juste prix" fondé sur le coût complet du réseau, qui intègre les charges d'exploitation courantes, les amortissements économiques (évalués à partir des coûts de renouvellement) et la rémunération du capital.

Réseau Ferré de France s'engage à développer ses recettes commerciales : la part du coût de l'infrastructure financée par les recettes passera ainsi de 48 % en 2008 à 60 % en 2012. Tant que les activités ne généreront pas de revenus suffisants, les péages payés par les entreprises ferroviaires seront complétés par des aides publiques. Les collectivités locales participeront à cet engagement collectif au service du transport ferroviaire, notamment à travers les Contrats de Projets État - Régions 2007 - 2013.

Réseau Ferré de France renforce sa politique foncière et immobilière au profit des collectivités, de leurs projets urbains et des logements, notamment les logements sociaux.

S'engager pour...un transport durable et de proximité

Pour transformer les atouts du rail en réussite économique et en emplois nouveaux, le réseau doit être utilisé de manière plus intensive. Un réseau rénové et modernisé doit le permettre. C'est la mission confiée par l'État à Réseau Ferré de France pour trouver des réponses aux besoins de mobilité de tous les publics et des entreprises.

Pour concrétiser les engagements du Grenelle Environnement, RFF s'engage à développer les accessibilités régionales, insérer le réseau dans les cadres de vie, faire entrer le réseau dans une nouvelle modernité industrielle, s'affirmer comme un éco-proprétaire exigeant, inscrire le ferroviaire dans un modèle économique durable. Ces priorités seront détaillées et assorties d'indicateurs.

**Tels sont les engagements pris par l'État et par RFF,
pour un réseau de transport durable.**

Contacts presse : **Ministère de l'écologie,
de l'énergie du développement durable
et de l'aménagement du territoire :**
Benoît PARAYRE : 01 40 81 72 36
Frédérique HENRY : 01 40 81 31 59
Muriel DUBOIS-VIZIOZ : 01 40 81 31 73

Secrétariat d'État chargé des transports :
Lorène THIEBAUT : 01 40 80 77 35

Ministère du Budget
EVA QUICKERT-MENZEL : 01 53 18 42 96
RFF
Patrice KREIS : 01 53 94 30 10
Jean-Marie GUILLEMOT : 01 53 94 30 14